



Siège social : 17 bis avenue de la Puisaye  
89000 AUXERRE

## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2018**

### **PROCES VERBAL DE DELIBERATION**

Conformément au titre 6 des Statuts, les adhérents de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 13 juin 2018, à 17 heures, au siège social de l'Association, sur invitation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume MARY, Président.

Monsieur MARY présente à ses côtés Monsieur Bernard THÉVENON, Trésorier et Monsieur Marc GUÉGAN, Directeur.

Monsieur MARY précise que l'Assemblée générale de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne est composée des membres adhérents (à jour de leurs cotisations), c'est-à-dire des entreprises, collectivités, associations bénéficiant de ses services, ou de leurs représentants. Monsieur MARY remercie les participants à l'Assemblée Générale d'avoir répondu à l'invitation qui leur a été adressée.

Monsieur MARY accueille en tant qu'invités les membres du Conseil d'Administration représentants des salariés, qui sont désignés par les organisations syndicales. Les invités ne participent pas aux votes.

Il remercie de leur présence Monsieur Clément BAILLY, Expert-comptable, et Monsieur Eric MORIZE, Commissaire aux comptes, ainsi que les membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle.

Le Président invite ensuite les adhérents présents à signer la feuille de présence et à remettre les pouvoirs éventuels, afin de pouvoir procéder au décompte des adhérents présents et représentés. 285 adhérents, disposant de 446 voix, sont présents ou représentés. L'Assemblée peut donc prendre toute décision utile conformément aux statuts.

### **Ordre du jour**

Monsieur MARY rappelle tout d'abord que l'AIST89 est une association Loi 1901 à but non lucratif. Elle est financée par les cotisations des employeurs adhérents. Ceux-ci lui donnent mandat pour remplir une partie de leurs obligations concernant la santé au travail comme cela est prévu par le code du travail.

L'AIST89 est administrée par un conseil d'administration paritaire, c'est-à-dire composé à 50% de représentants des employeurs et à 50 % de représentants des salariés des entreprises adhérentes. Le Président est un employeur et dispose d'une voix prépondérante. Le trésorier est un salarié.

La mission des services de santé au travail est d'éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail. A ce titre, l'AIST89 a une mission de conseil des employeurs, des salariés et de leurs représentants.

L'activité de l'AIST89 est assurée par une équipe pluridisciplinaire dont font notamment partie les médecins du travail. Ceux-ci sont les interlocuteurs de référence des entreprises pour la prévention des risques et le suivi médical des salariés.

L'AIST89 est compétente pour toutes les professions sauf pour le secteur agricole. Sa compétence géographique concerne le département de l'Yonne, pour les bassins d'emploi d'Auxerre, Avallon, Migennes, Saint-Florentin, Tonnerre et la Puisaye.

Puis Monsieur MARY rappelle les points à l'ordre du jour :

- Les activités de l'AIST89 en 2017
- Le Projet Prévention Intérim
- La mission en cours sur la santé au travail
- L'adoption des comptes 2017
- Le budget prévisionnel et les cotisations 2018
- Le renouvellement du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Le Président souligne que le Conseil d'Administration a souhaité que l'Assemblée Générale soit une occasion d'échanger et de développer la relation entre l'association et ses adhérents. Aussi toute la place nécessaire est laissée aux échanges.

L'examen des points à l'ordre du jour est ensuite engagé.

## **1. Les activités de l'AIST89 en 2017**

Monsieur MARY indique qu'une présentation synthétique de l'organisation et l'activité de l'AIST89 au cours de l'année dernière va être faite. Cette présentation a pour objectif de faire ressortir les aspects essentiels et les problématiques principales auxquelles l'AIST89 est confrontée.

Le Président rappelle que l'AIST89 se situe dans un contexte de démographie médicale très tendue et d'attente des entreprises adhérentes. Ceci implique des évolutions de l'organisation et des compétences intervenant auprès des entreprises adhérentes. Il s'agit naturellement pour l'AIST89 d'apporter des réponses aux besoins prioritaires ou urgents, et de garantir la sécurité juridique. Mais il est aussi essentiel de développer sur la durée les interventions pour accompagner les entreprises adhérentes dans la promotion de la santé au travail.

Avec les évolutions dans les visites médicales, les nombreuses sensibilisations, Objectif DU, le site internet, ... l'AIST89 fait en sorte d'être aux côtés des entreprises adhérentes pour développer les démarches de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ceci correspond à sa mission, protéger la santé au travail des salariés. C'est aussi un levier de performance des entreprises.

Puis Monsieur GUÉGAN présente les activités de l'AIST89 en 2017 et les principaux enjeux.

Le diaporama met en évidence les principales données chiffrées concernant l'activité de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail en 2017 :

- La répartition par taille et les effectifs des entreprises adhérentes,
- Les médecins du travail, l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail,
- Les consultations en santé au travail, les avis des médecins du travail, le dispositif de l'AIST89 pour les inaptitudes et reclassements, le service d'appui psychologique, la répartition femmes-hommes,
- Les actions en milieu de travail, la prévention des risques professionnels dans le cadre de la pluridisciplinarité, les fiches d'entreprise,
- Objectif DU, les réunions collectives, les fiches-métiers et le site web.

Suite à cette présentation, un participant à l'Assemblée Générale souhaite notamment savoir ce qu'est l'As.SIC, avec qui l'AIST89 a passé des conventions pour le service social et le service d'appui psychologique. Monsieur GUÉGAN précise qu'il s'agit d'une structure d'appui aux entreprises intégrée à la Maison de l'Entreprise. Cette structure propose notamment un service social et un service d'appui psychologique aux entreprises. La convention passée avec l'AIST89 permet d'en faire bénéficier lorsque c'est nécessaire les salariés des petites entreprises.

## **2. Le Projet Prévention Intérim**

Monsieur MARY signale que l'AIST89 participe activement à un projet ambitieux concernant la santé au travail pour les salariés intérimaires. Ce projet associe 8 services de santé au travail de Bourgogne Franche-Comté, la DIRECCTE, la CARSAT et la Faculté de médecine de Lille.

Prism'Emploi, l'organisation professionnelle de l'intérim, est directement impliqué dans le projet que ce soit au niveau régional ou national, et favorise la participation des entreprises de travail temporaire à l'élaboration du dispositif. Monsieur MARY excuse Monsieur TUPHÉ, Président de Prim'Emploi pour la région Bourgogne Franche-Comté et également Auxerrois, qui regrette de ne pas pouvoir participer à l'Assemblée générale, car retenu à Paris.

Le Projet Prévention Intérim s'attache non seulement à résoudre les problèmes administratifs et de communication qui polluent souvent la relation entre les entreprises de travail temporaire, les entreprises utilisatrices et les services de santé au travail. Mais surtout, il a pour objectif la mise au point d'un suivi de qualité de la santé au travail des salariés intérimaires et met en avant la prévention des risques professionnels. Il sera opérationnel en 2019.

Monsieur GUÉGAN présente un diaporama reprenant les raisons qui ont conduit les Services de santé au travail à lancer le projet, le dispositif proposé pour le parcours santé travail des salariés intérimaires, l'organisation du projet jusqu'au lancement opérationnel en janvier 2019.

Puis après ces présentations et échanges, Monsieur MARY signale que les différents rapports qui ont été présentés seront mis en ligne sur le site web de l'AIST89. Ils seront donc à disposition des adhérents et téléchargeables. Puis il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

## **3. La mission sur la santé au travail**

Monsieur MARY rappelle ensuite la mission sur la santé au travail lancée par les ministres du travail et de la santé. Cette mission a notamment pour objet de faire le point sur les enjeux et l'avenir du système français de santé au travail : qualité de vie au travail et lien entre santé et performance, évolution des accidents du travail et maladies professionnelles, développement de la culture de prévention, organisation du système français et comparaison avec les autres pays, et naturellement problèmes posés par la démographie médicale.

Les conclusions devaient être rendues pour la fin avril 2018, mais seront finalement publiés plutôt après juin. Il n'y a pas à ce jour d'informations concernant les préconisations précises que fera la mission, mais des indications sur les principaux constats et sur des axes de développement.

Monsieur MARY souligne que la démographie médicale est un point crucial dans l'Yonne. Il a semblé important d'attirer l'attention de la Mission à partir de l'expérience dont dispose l'AIST89. Dans ce cadre, une contribution associant 3 Services de santé au travail dont l'AIST89 a été adressée. Cette contribution a été remise aux participants à l'Assemblée générale avec les autres documents de travail.

Monsieur GUÉGAN présente alors les sujets sur lesquels la mission se penche (Accidents du travail – Acteurs de la santé au travail – Conséquences de la pyramide des âges des médecins du travail – Comparaison dans le cadre de l'Europe sociale), ainsi que les problématiques prises en compte (Qualité de vie au travail et culture de prévention – Organisation, pilotage et lisibilité du système de santé au travail – Prévention primaire, aptitude et conseil dans le domaine de prévention des risques professionnels). Il indique ensuite les propositions de la contribution, réalisée avec le Service de santé au travail de Saône-et-Loire et celui de Sens, sur les enjeux de

la santé au travail dans les territoires de désertification médicale (rééquilibrer l'activité des services de santé au travail en faveur de la prévention primaire, coopérer entre santé au travail et santé publique, pallier le déficit démographique en instaurant l'expérimentation en santé au travail).

Une participante à l'Assemblée Générale se fait l'écho des interrogations de salariés concernant le remplacement des médecins du travail par des infirmières. Monsieur MARY indique que les infirmières et infirmiers en santé au travail bénéficient d'une formation spécifique en santé au travail et qu'ils interviennent sous la responsabilité des médecins du travail dans le cadre de protocoles, avec une large partie de l'entretien consacrée aux conditions de travail et à la prévention au poste de travail. Si un problème médical est détecté, le salarié est réorienté vers le médecin du travail. Cette organisation semble donner satisfaction aux entreprises et aux salariés qui en bénéficient.

#### **4. Adoption des comptes 2017**

Monsieur MARY précise que les prévisions budgétaires sont confirmées dans leur ensemble. Le chiffre d'affaires est supérieur aux prévisions, du fait d'une amélioration de la conjoncture économique en 2017. Les salaires et charges sont inférieurs aux prévisions, mais comme ceci avait été envisagé, en raison des difficultés de recrutement des médecins du travail.

Le Président invite ensuite Monsieur THÉVENON, Trésorier de l'AIST89, à présenter les comptes et le rapport financier 2017, en vue de leur adoption par l'Assemblée Générale. Il indique que Monsieur BAILLY, Expert-comptable, pourra également apporter des précisions si besoin.

Monsieur THÉVENON présente les comptes et donne lecture du rapport financier.

Puis Monsieur MARY donne la parole à Monsieur MORIZE, Commissaire aux Comptes. Monsieur MORIZE présente son rapport, rappelle les diligences effectuées et indique qu'il certifie sans réserve les comptes de l'exercice 2017.

Puis l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité les comptes et le rapport financier de l'année 2017.

#### **5. Budget prévisionnel 2018**

Le Président indique que le budget a été préparé au dernier trimestre 2017 et a été approuvé par le Conseil d'Administration en décembre 2017. La situation économique semble s'améliorer, mais il convient naturellement de rester prudent pour les prévisions du budget 2018.

Puis Monsieur MARY passe la parole à Monsieur THÉVENON pour la présentation du budget prévisionnel 2018.

Monsieur THÉVENON précise les principaux éléments d'évolution pris en compte pour la préparation du budget 2018. Concernant les produits d'exploitation, un niveau des cotisations établi sur la base de la tendance constatée au cours des années précédentes, l'intégration des conventions avec la Fonction publique, une légère augmentation des produits des formations organisées par l'AIST89. Concernant les charges d'exploitation, l'acquisition de fournitures et matériel pour les nouveaux bureaux aménagés au siège, la réduction des charges de location de matériel informatique, une légère réduction des charges de téléphonie et d'affranchissements, des salaires prévus en augmentation avec le recrutement souhaité de 2 médecins du travail et celui de 2 infirmières en santé au travail. Concernant les autres postes, une réduction de la prévision de produits financiers et des charges financières tenant compte de l'emprunt pour les travaux d'aménagement avenue de la Puisaye à Auxerre. Concernant les investissements, le budget prend en compte le solde de l'extension des locaux avenue de la Puisaye, ainsi que les équipements nécessaires, la mise à niveau de la téléphonie, les renouvellements de matériel et l'entretien du patrimoine.

Puis l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel de l'année 2018.

## **6. Cotisations pour 2018**

Monsieur MARY rappelle que les taux de cotisation sont fixés par le Conseil d'Administration, puis ratifiés par l'Assemblée Générale.

Il indique que les taux de cotisation en 2018 sont inchangés par rapport à 2017 et que les minimums de cotisation et les forfaits évoluent avec le plafond de la sécurité sociale.

Puis il passe la parole à Monsieur GUÉGAN pour présenter les taux de cotisation retenus pour le budget 2018. Les tarifs suivants sont proposés à l'Assemblée Générale pour 2018 :

- Droit d'inscription de 16,09 € HT par salarié (lors de l'adhésion).
- Taux de 0,33% HT et de 0,35% HT de la masse salariale plafonnée :
  - 0,33% pour les entreprises mettant à disposition une infirmerie et un personnel infirmier,
  - 0,35% pour les autres entreprises.
- Minimum de cotisation de 3,49 € HT par personne et par mois, soit 41,88 € HT par an :
  - pour les salariés à temps complet,
  - pour les salariés à temps partiel,
  - pour les salariés sous contrat divers.
- Tarif forfaitaire mensuel de 3,49 € HT par personne et par mois, soit 41,88 € HT par an :
  - pour les apprentis de moins de 18 ans.
- Pour les Entreprises de Travail Temporaire, tarif forfaitaire de 43,51 € HT par salarié convoqué, présent ou non à la visite médicale.
- Formation des sauveteurs-secouristes du travail :
  - Formation initiale :
    - par stagiaire 219 € HT
    - par groupe 1 202 € HT
  - Maintien et actualisation des compétences :
    - par stagiaire 82 € HT
    - par groupe 437 € HT
- Formation Manutention des personnes :
  - Tarif groupe - 3 jours 1 638 € HT
- Frais de relance (Règlt Int. Art. 2 A) : 53,65 € HT

Monsieur MARY propose alors de se prononcer sur les taux de cotisations fixés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité sauf une abstention les taux de cotisations pour 2018.

## **7. Renouvellement du Conseil d'Administration**

Le Président rappelle que le Conseil d'Administration de l'AIST89 est composé de 18 membres, dont 9 sont des représentants des employeurs élus tous les 4 ans par l'Assemblée Générale. La liste actualisée des membres du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle a été remise aux participants à l'Assemblée Générale.

Entre 2 élections par l'Assemblée Générale, il arrive que certains administrateurs quittent le Conseil d'Administration, par exemple en cas de retraite ou d'évolution professionnelle. Dans ce cas, les statuts prévoient que le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement à leur remplacement et qu'il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale. L'information concernant la recherche d'administrateurs est relayée sur le site web de l'AIST89.

Un membre du Conseil d'Administration représentant des employeurs a quitté ses fonctions, Monsieur Pascal LECLERC, qui a pris sa retraite. Le Conseil d'Administration a donc récemment coopté un nouveau représentant d'employeurs. Il s'agit de Madame Lucie GABRIELLI, Directrice de la société Intérim'r Santé à Auxerre et également mandataire représentante des employeurs à l'ARS, l'Agence Régionale de Santé, de Bourgogne Franche-Comté. Madame GABRIELLI, n'a pas pu être présente ce soir, car elle avait un engagement prévu de longue date et n'a pas pu se faire remplacer. Il revient à l'Assemblée Générale de ratifier ce changement.

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité l'élection de Madame GABRIELLI en tant que membre du Conseil d'Administration de l'AIST89.

## **8. Question diverses**

Monsieur MARY propose aux participants qui le souhaitent de faire part de leurs questions diverses.

Une participante issue de la Fonction Publique indique que la réglementation est différente entre le secteur privé et la Fonction Publique. Elle souhaite savoir comment l'AIST89 prend en compte ces spécificités. Monsieur MARY indique qu'effectivement le document, apprécié, qui a été transmis aux adhérents suite à la Loi Travail concerne les adhérents relevant du code du travail. Mais l'AIST89 assure dans les faits le suivi de la santé au travail de nombreux fonctionnaires, car dans l'Yonne la médecine de prévention peut rarement être mise en œuvre par les administrations et collectivités elles-mêmes. L'AIST89 a pris les dispositions en termes d'organisation et de formation pour assurer un suivi de la santé au travail correspondant aux spécificités de la Fonction Publique. Néanmoins l'AIST89 applique dans ce cadre les mêmes dispositions que pour le secteur privé concernant l'intervention des infirmières et infirmiers en santé au travail.

Puis, en l'absence d'autres questions diverses, Monsieur MARY remercie les participants à l'Assemblée Générale et, toutes les questions ayant été traitées, déclare la séance levée. Il propose aux adhérents de se retrouver pour un cocktail permettant de continuer les échanges.

Le Président de l'AIST89

Guillaume MARY